

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-211/SG/FIN accordant une subvention de sept cent cinquante mille francs Djibouti (750.000 F.D.) au Secours catholique.

n° 70-211/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
25 février 1970

Numéro JO
n° 5 du 10/03/1970

Date du numéro
10 mars 1970

TEXTE INTÉGRAL

Une subvention de sept cent cinquante mille francs Djibouti (750.000 FD.) est accordée au Secours catholique à titre de contribution à, ses frais de fonctionnement. Le mandatement de cette somme sera effectué au profit du compte de cet organisme ouvert au Trésor sous le n° 1755. La dépense susvisée est imputable au chapitre 28, article 2, paragraphe 6, du budget du Service local pour l'exercice 1970.